

Séance du Conseil Municipal du vendredi 04 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi quatre juillet à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 juin 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 12 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

BARRÉ Marie-Line, BAYONNETTE Danièle, BORTOLUSSI Christine, CAUZETTE Nadine, DABADIE Sylvain, DELORD Didier, DELUC Éric, DUVIGNAU Yvette, ELGOYHEN Georges, LASSERRE Jacques, LASSERRE Jérémy, THOMAS Jean-François.

Excusés : 3 BEN Isabelle, BIGNON Rachel, LAMARRIGUE Gérard,

Monsieur LASSERRE Jacques a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation les comptes rendus des 11 et 20 juin. Les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

1 - Projet de l'E.A.R.L. DUBOSC :

L'alimentation en énergie électrique du bâtiment d'élevage de l'E.A.R.L. DUBOSC a été projeté au quartier Lasserre au lieu dit « chemin du parisien ».

L'alimentation électrique par un réseau aérien ne peut être réalisée en raison du refus d'un propriétaire de laisser implanter des supports sur son terrain. Une nouvelle solution est à l'étude créant un réseau souterrain le long du chemin communal menant à la parcelle concernée.

La loi « Urbanisme et habitat » impose aux collectivités locales de prendre en charge les extensions de réseau.

A la demande du maire, le Syndicat d'électrification du Gers a accepté de partager les frais à raison de :

100 mètres à charge de l'EARL DUBOSC,

90 mètres à la charge de la commune.

Cette solution, qui permet de ne pas interrompre l'étude du projet, doit recevoir l'assentiment du Conseil municipal ; en conséquence, l'accord pour l'application du projet décrit ci-dessus est mis au vote ; un scrutin à main levée donne les résultats suivants :

POUR : 8 voix

CONTRE : 3 voix

ABSTENTION : 1 voix

En conséquence, la commune donne son accord à la réalisation du réseau souterrain.

2 - EARL DUBOSC ; projet général de création de deux bâtiments d'élevage :

En complément des informations données à la séance précédente, Monsieur le Maire indique qu'il a effectivement été reçu à la sous-préfecture ainsi que Mesdames BIANCO et KIRBY Jill et les porteurs de projet accompagnés du Président de VIVADOUR et d'un représentant de la FDSEA.

Madame la Sous-préfète envisage de se rendre sur place et indique qu'elle prendra la décision d'autoriser ou non la réalisation du projet en application de la Loi et des règlements en vigueur.

3 - Questions diverses

↳ « Stade Henri LACASSAGNE »

Monsieur le Maire propose qu'à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre le stade municipal soit appelé « Stade Henri LACASSAGNE ».

Henri LACASSAGNE est un Viellanais né en 1883. Brillant joueur de rugby, plusieurs fois international, il a joué à Bordeaux et a été quatre fois champion de France. Mobilisé au début de la guerre il est mitrailleur à bord d'un appareil de l'aviation militaire naissante et trouve la mort au cours d'un combat aérien le 14 septembre 1918. Cette proposition est approuvée ; une plaque commémorative sera apposée à l'entrée du stade.

Monsieur LASSERRE Jacques propose qu'à cette même occasion soit porté sur le Monument aux Morts le nom de Jean, Julien NABONNE, Viellanais mort au combat en août 1914 avec son chef de section, le romancier Alain Fournier, lieutenant au 88^e Régiment d'infanterie d'Auch ; cette inscription n'avait pas été possible tant que les corps des victimes de cette section d'infanterie Gersoise n'avaient pas été identifiés, ce qui n'a été réalisé que tardivement suite aux recherches effectuées par une association qui se consacre à la mémoire d'Alain Fournier. La proposition est approuvée.

↳ « Dédicace à la Médiathèque de Viella » :

Mesdames BORTOLUSSI Christine et RYSER Isabelle dédicaceront leurs deux ouvrages sur l'histoire de Viella le samedi 19 juillet 2014 de 9 heures à 12 heures à la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21 heures 15.